



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 38104

## Texte de la question

Constatant que « l'école » ne connaît pas toujours les risques auxquels elle peut être exposée M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il ne paraît pas utile et opportun d'instaurer une « journée sécurité » par an afin d'aider les chefs d'établissement, les enseignants, les personnels et les élèves à mieux identifier les risques pour adopter un comportement adapté en cas d'accident.

## Texte de la réponse

L'école doit assurer la sécurité des personnels et des élèves mais aussi mettre en place une éducation à la sécurité qui s'inscrit dans les enseignements et la vie scolaire en abordant des domaines aussi divers que la maltraitance, les risques domestiques, routiers ou majeurs, la violence... Le système éducatif français a fait le choix d'une approche globale de l'éducation à la sécurité, prise en compte de manière transversale et interdisciplinaire, dans le cadre des horaires et des programmes scolaires. Inscrite dans les projets d'école ou d'établissement, sa mise en oeuvre incombe aux enseignants et aux personnels d'éducation. Ils bénéficient de l'aide d'un réseau de correspondants académiques et départementaux « sécurité », désignés respectivement par les recteurs et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, qui contribue localement à la mise en oeuvre effective de cette éducation à la sécurité en milieu scolaire. En outre, des documents pédagogiques régulièrement renouvelés sont adressés aux écoles et établissements : ainsi, la brochure « La sécurité routière à l'école » sera diffusée à la rentrée 2004-2005 et « Apprendre à porter secours » avant la fin de l'année civile 2004. Des projets sont fréquemment élaborés, de l'école maternelle à l'université, en articulation avec les nombreuses journées, campagnes, semaines... que pilote ou auxquelles s'associe le ministère de l'éducation nationale. Ces manifestations sont aujourd'hui très nombreuses. Si de telles opérations représentent souvent un temps privilégié pour le lancement d'un projet ou la valorisation d'un travail déjà abouti, elles ne constituent pas un levier prépondérant pour faire acquérir aux élèves des comportements responsables et adaptés du fait surtout de leur caractère ponctuel. C'est jour après jour, dans leurs apprentissages d'écoliers et de collégiens, grâce aux connaissances acquises en sciences, en histoire, en éducation civique, aux situations rencontrées dans leurs lectures, que les élèves construisent les bases d'une éducation à la responsabilité. Cette éducation se développe également dans des « travaux pratiques » à l'occasion d'un exercice d'évacuation incendie ou de mise en sûreté face aux risques majeurs, d'une sortie scolaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38104

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 27 avril 2004, page 3113

**Réponse publiée le** : 5 octobre 2004, page 7759